

Secteur sauvegardé : le futur plan de sauvegarde et de mise en valeur dévoilé

Après plus de 40 ans d'existence, le document d'urbanisme nécessitait une révision des contenus et la prise en compte de l'extension de son périmètre. Retour sur la réunion publique du 19 janvier 2016 présentant le projet provisoire et ses attentes.

Publié le 29 janvier 2016



Bernard Wagon, architecte-urbaniste et Valérie Rousset, historienne de l'art du cabinet Gheco, mandatés pour établir le futur document d'urbanisme du secteur sauvegardé, aux côtés de Jacques Dreyfus, architecte des bâtiments de France, chef du service départemental de l'architecture et Jean-Luc Chapon, maire d'Uzès

Le projet de règlement d'urbanisme sur l'extension du secteur sauvegardé, soumis mardi 19 janvier 2016 au soir, à la population, en mairie d'Uzès, présente l'aboutissement d'environ trois ans d'étude, réalisé par le cabinet d'architectes mandaté, Gheco. *"Environ 1000 immeubles ont été visités"* précise Bernard Wagon, architecte-urbaniste et responsable du cabinet d'études.

Ce travail, véritable pierre angulaire de l'élaboration du futur Plan de sauvegarde et de mise en valeur, PSMV de la ville d'Uzès a été projeté et commenté sous forme de cartographies et de photographies.

Valérie Rousset, du cabinet Gheco, historienne de l'art est intervenue sur un travail minutieux de repérage et de hiérarchisation du patrimoine local selon les périodes historiques concernées. *"Ceci ayant permis de sortir l'essentiel et le niveau d'intérêt de chaque parcelle"* précise l'architecte-urbaniste avec un code couleur en fonction de la datation des immeubles. Ce recueil minutieux des données souligne les particularités du site avec la présence généralisée de caves, pour la plupart datées du Moyen Age, et d'une qualité de conservation remarquable.

Concertations et échanges



Réunion publique sur la présentation du plan de sauvegarde et de mise en valeur provisoire d'Uzès

La révision-extension du secteur sauvegardé d'Uzès quadruple sa superficie aujourd'hui et comprend désormais 47,22 ha. Elle concerne les boulevards qui entourent le centre ancien, le quartier des Bourgades ainsi que les rues Sigalon et du collège, associant le versant boisé de la vallée de l'Eure.

"Le document est fini" explique Bernard Wagon, *"il en est au stade administratif"*. *"La ville est d'une exceptionnelle densité, sans grandes opérations qui seraient venues la dénaturer"*. Il ajoute *"on a un joyau"*. Ce dispositif réglementaire peut être commenté "dans un cahier en mairie pour porter des notes" consultable au service urbanisme.

Entretenir le patrimoine

Des préconisations sur la façon d'entretenir le patrimoine existant ont été abordées comme l'appel à des artisans compétents, ou l'attention particulière à porter sur des ajouts disgracieux altérant la qualité architecturale d'ensemble. *"Pas de tropézienne"* expose-t-il en présentant un exemple d'une autre ville, ou *"de vélux à modérer"...*

Le document administratif provisoire expliqué au cours de cette réunion publique prépare l'enquête publique et les approbations des parties prenantes jusqu'au décret d'application interministériel. Le service urbanisme de la mairie se tient à la disposition de chacun pour expliquer le contenu du projet.

Renseignements et consultations des documents auprès du service urbanisme, en mairie d'Uzès, au 04 66 03 47 42, ouverture au public, tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (16h30 le vendredi).



Pour aller plus loin :procédure d'élaboration du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé, PSMV
CLSS : commission locale du secteur sauvegardé/CNSS : commission nationale du secteur sauvegardé

Préserver l'architecture et l'environnement



Avant et après, la mise en valeur du patrimoine : façades d'Uzès

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur d'Uzès actuel appartient aux secteurs sauvegardés dit de "première génération", approuvé par décret le 8/03/1978 dont le périmètre a été modifié par arrêté du 25/07/2005. Il tient désormais compte de l'hyper centre apportant une attention particulière à la densité du patrimoine bâti tout en le préservant dans son environnement. Les écrins paysagers indispensables à la lecture de la ville dans son site sont également une priorité.

"Ce projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur comportera l'indication des immeubles ou parties intérieures ou extérieures d'immeubles :

- dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont la modification sera soumise à des conditions spéciales ;
- dont la démolition ou la modification pourra être imposée par l'autorité administrative à l'occasion d'opération d'aménagement publiques ou privées."

De ce fait, le plan de sauvegarde formalise de manière différenciée la protection : des immeubles exceptionnels ou comportant du patrimoine intérieur, des immeubles dont seuls les volumes, les structures ou l'aspect extérieur sont intéressants, les murs, les espaces naturels, les jardins, les cours, les éléments architecturaux remarquables (voûtes, plafonds, boiseries, peintures, escaliers, puits, etc)."



MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)